

COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUIN 2018


Présents : CALVET Guy, ATLE-VILLEROY Eulalie

Absents : BOCQUIER Éric, CALVET Carole, CALVO Christophe, BISMUTH Serge, FRIGOLA Dominique, MARTY Nadège, AUCLAIR Louis-Dominique

Secrétaire de séance : LE JAN Margaux

Le quorum n'ayant pas été atteint le 1^{er} juin 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Arnac, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

ORDRE DU JOUR

 Subventions aux associations (suite)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h00.

Approbation du Conseil Municipal du 04 mai 2018 : Adopté à l'unanimité

 **Délibération : Subventions aux associations (suite)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de statuer sur les subventions à attribuer aux Associations et Organismes pour l'année 2018.

Cette délibération est un complément à celle prise lors du Conseil Municipal du 04 mai 2018 portant le n° 2018-14.

COMPTE 6574 du BUDGET PRIMITIF 2018. TOTAL : 1980 €

- Association d'aide à domicile du canton de Saint Paul de Fenouillet 450 €

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L2221-7 du CGCT.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Fin de la séance à 10h30.
A Saint-Arnac, le 12 juin 2018

Le Maire,
Guy CALVET

